Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 022-212203087-20260113-20260113_2-DE

République Française
Département des Côtes d'Armor

COMMUNE DE SAINT JUVAT

:- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°002 _ CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Désignation d'un nouveau membre en remplacement de sièges vacants

SÉANCE du 13 janvier 2026

Le treize janvier deux mille vingt-six, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique RAMARD, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 14 - Nombre de membres présents : 12

Date de convocation : 8 janvier 2026

Date d'affichage : 8 janvier 2026

Étaient présents : ALLAIRE Jean-Paul, AUER Dominique (arrivé à 19h55), BAILLY Chantal, BELLENTANI Laure, BONNAIRE Nicolas, DELAUNE Hervé, DUMONT SAINT PRIEST Pia, GUIGNARD Cécile (arrivée à 19h45), LE GRAND Maxime, POULARD René, RAMARD Dominique, THOMAS Sylvie.

Étaient excusés : HEURLIN Béatrice qui donne pouvoir à BAILLY Chantal.

Était absent : COULOMBEL Kylian

Laure BELLENTANI a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que suite au décès de Jocelyne LECLERC, qui faisait partie des membres de la Commission administrative du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), il est nécessaire de procéder à la désignation d'un nouveau membre.

Le Maire propose au Conseil Municipal de nommer Mme Dominique JOST parmi les membres extérieurs au Conseil Municipal.

Vu l'article L 123.4 du code de l'action sociale et des familles instituant la création d'un CCAS dans les communes.

Considérant la délibération n°4 du Conseil municipal en date du 9 juin 2020, concernant la composition du CCAS de Saint-Juvat pour la période 2020-2026 (9 membres à parité

Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 022-212203087-20260113-20260113_2-DE

entre les conseillers municipaux et les personnes non-membres du Conseil municipal, en plus du Président).

Considérant la délibération n°5 du Conseil municipal en date du 14 janvier 2025, concernant la désignation de deux nouveaux membres du CCAS de Saint-Juvat pour la période 2020-2026.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉSIGNE** Dominique JOST comme nouveau membre du Conseil d'Administration du CCAS au titre du collège des membres non-conseillers municipaux.

La secrétaire de séance, Le Maire,

Fait et délibéré au lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES CEDEX, ou par l'application télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr l'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.